

NUMÉRO DE LA DÉCISION : 2015 QCCTQ 0152
Finale

DATE DE LA DÉCISION : 20150121

NUMÉRO DE LA DEMANDE : 278910

PERSONNE DÉSIGNÉE : Patricia Caron

Personne(s) visée(s) :

TRANSPORT CARDAN

NIR : R-104248-1

Demandeur

DÉCISION

- [1] La demande a pour objet l'autorisation de céder ou autrement aliéner un ou des véhicules lourds immatriculés au nom de TRANSPORT CARDAN
- [2] Le demandeur a donné l'identité de l'acquéreur de ces véhicules conformément au Règlement sur la procédure de la Commission des transports du Québec¹.
- [3] La cession ne vise pas à contrer l'application d'une mesure administrative imposée par la Commission ou à se soustraire à l'application de la Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds².

PAR CES MOTIFS, **la Commission des transports du Québec :**
ACCUEILLE la demande;
AUTORISE la cession du ou des véhicules lourds identifiés ci-après:

MARQUE : GAGNO
ANNÉE : 1990
NUMÉRO DE SÉRIE : G2555300660900605
À L'ACQUÉREUR SUIVANT : TI-COEUR PIÈCES D'AUTO INC.

Patricia Caron
Personne désignée

¹ L.R.Q. c. T-12, R. 13.01.

² L.R.Q. c. P-30.3.